

“L’intervention en Libye”

INTERVIEW ACCORDÉE PAR OLIVIER CORTEN À D. COPPI ET P. REGNIER, PUBLIÉE DANS *LE SOIR*, 22 MARS 2011, P. 13.

- Pour vous, cette guerre est-elle légale ?

Il n'existe pas de droit d'intervention humanitaire en droit international, comme l'ont encore confirmé les Etats intervenants en subordonnant leur action à l'adoption d'une résolution par le Conseil de sécurité. En l'occurrence, ils l'ont bel et bien obtenue. Mais pour être légale, l'action doit rester strictement conforme à la résolution 1973. Ainsi, le seul objectif de guerre recevable est la protection des civils, et non le renversement du régime ou la poursuite de tel ou tel individu devant la Cour pénale internationale. En tout cas, la résolution exclut l'envoi d'une « force d'occupation » (ce qui autorise a contrario une opération terrestre plus limitée) et les actions doivent se limiter aux objectifs militaires. A l'heure actuelle, il est difficile de se prononcer sur la conformité des actions sur le terrain avec tous ces principes.

- Est-ce une guerre « légitime » ?

Question très ouverte... Il faut d'emblée constater que l'opération, décidée sans le soutien d'Etats comme la Russie, la Chine, l'Allemagne mais aussi l'Inde, le Brésil ou encore l'Union africaine, subit des critiques, notamment de la Ligue arabe. Personnellement, pour autant que la résolution 1973 soit respectée, j'aurais plutôt tendance à dire oui, même s'il faut à mon sens écarter une conception radicalement moraliste, selon laquelle une guerre est juste car elle vise à mettre fin à un massacre. Les choses sont plus compliquées : une opération visant à sauver des vies à court terme peut avoir des conséquences nuisibles à plus long terme, comme de multiples expériences passées l'ont montré (opération Turquoise au Rwanda, Kosovo, Afghanistan, Irak...). A mon avis, le critère de légitimité doit intégrer une analyse politique des causes, des objectifs et des conséquences de la guerre.

- Certains dénoncent déjà des velléités « impérialistes » sur le pétrole libyen...

Il est très difficile de prouver la réalité de cette « théorie du complot ». Mais, de toute façon, les critiques adressées à la coalition occidentale s'expliquent sans doute par la circonstance que des Etats comme la France ou la Belgique, qui ont soutenu et armé le régime libyen depuis des années, ne sont sans doute pas les mieux placés pour se poser soudainement en justiciers.

- Cet interventionnisme va-t-il se répéter ailleurs dans ce « printemps arabe » ?

C'est un autre critère essentiel de légitimité : traiter de la même manière des situations similaires. Or, rien ne semble fait pour mettre fin aux attaques contre des civils à Bahrein ou en Côte d'Ivoire. Et aucune mesure n'est prise contre Israël qui continue d'occuper illégalement des territoires depuis des décennies en causant de nombreuses victimes civiles. Tant que l'on ne fera rien pour régler ce conflit, on n'aura qu'une crédibilité très limitée pour agir ou même parler de « printemps arabe ».